

Réaménagement du site Aquaboulevard

Prise en compte des observations du public et
propositions du Maître d'Ouvrage pour y répondre

Préambule

La concertation préalable sur le réaménagement de l'Aquaboulevard qui s'est tenue entre 16 août au 1er octobre 2022, a fait l'objet d'un bilan de concertation qui a été transmis à la maîtrise d'ouvrage du projet.

Le présent document vise à expliquer comment le maître d'ouvrage du projet a pris en compte les observations du bilan et les propositions qui en ressortent.

1. Conservation des atouts du site existant

Observations du public

« Le site est apprécié principalement pour les raisons suivantes : son offre de sports et de loisirs, son amplitude horaire, sa localisation, son accessibilité en transport en commun. Le site est également perçu comme un moyen de se détendre et se rafraîchir lors des périodes de canicule. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Maintien de l'amplitude horaire

Les liaisons piétonnes créées dans le cadre du projet seront ouvertes au public 7j/7, sur une amplitude horaire large. Des accès sécurisés seront mis en place pour permettre une accessibilité 24h/24 et 7j/7 pour les occupants des nouveaux logements du site Aquaboulevard (logements du lot Cinéma, Equinoxe, Aquaboulevard et Sud-Parc).

(ii) Renouvellement de l'offre de sports et de loisirs

Le projet prévoit de rénover totalement le complexe sportif Forest Hill, et de renouveler notamment les activités proposées (nouvelles activités envisagées : salles de cours, squash, plateau fitness, padel, tentes en extérieurs pour pratiquer du yoga). Par ailleurs, il est prévu de renouveler l'offre commerciale du site, notamment en restauration et commerces, pour améliorer l'attractivité du site.

(iii) Moyen pour se détendre et se rafraîchir lors des périodes de canicules

Les liaisons piétonnes créées seront végétalisées, ombragées et aménagées (installation de terrasses extérieures, plantation d'arbres de hautes tiges, et mobiliers urbains). Elles inviteront les habitants et utilisateurs du site Aquaboulevard à une vraie « balade » entre le parvis Louis Armand, la rue du Colonel Pierre Avia, et le Parc Suzanne Lenglen.

2. Axes d'amélioration de la situation actuelle

Observations du public

« De nombreuses contributions ont porté sur le site existant et la nécessité d'améliorer la situation actuelle. Les principaux arguments déployés : un site vieillissant consommant beaucoup d'énergie, des nuisances sonores pour les riverains notamment en provenance de La Palmeraie, des rues peu animées (le long de la rue Pierre Avia ou du Parvis Louis Armand

actuel), un site complètement fermé sur lui-même, une architecture datée, des façades et des entrées peu accueillantes, une baisse progressive des avantages du site. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Les consommations d'énergie

Dans le cadre du Projet, les bâtiments seront conçus dans un principe de sobriété ; notamment grâce à une isolation très performante et une conception bioclimatique.

L'isolation thermique du parc aquatique, et notamment les verrières des pyramides, sera renouvelée.

Un « pôle énergie », commun à l'ensemble des programmes, sera réalisé à proximité du parc aquatique. Ce pôle énergie permettra de réduire grandement l'ensemble des besoins énergétiques du site grâce à deux leviers principaux :

- Dans un premier temps il permettra d'assurer des transferts thermiques entre les différents usages et les différents bâtiments.
- Dans un second temps il sera raccordé à une boucle de géo énergie sur nappe (solution qui consiste à puiser dans la nappe phréatique, à plusieurs dizaines de mètres de profondeur, de la chaleur en hiver ou de la fraîcheur et été). Cette source d'énergie, stable, résiliente et 100% renouvelable, sera privilégiée sur l'utilisation du CPCU.

(ii) Les nuisances sonores

Le projet prévoit la suppression des salles de réception Equinoxe et Palmeraie, sources de nuisances sonores pour les habitants des immeubles voisins. L'implantation des nouveaux logements a été réfléchi en accord avec la nouvelle organisation du site, afin de ne pas générer de nouvelles nuisances pour les riverains.

Enfin, la conception des nouveaux programmes intégrera leurs niveaux sonores comme une donnée d'entrée de la conception afin d'adapter le mode constructif et prévenir les nuisances potentielles (dissociation des structures pour éviter les bruits solidiens, système de « boîte dans la boîte », etc...).

(iii) Les rues existantes peu animées

Les raisons principales pour lesquelles la rue Pierre Avia est peu animée sont :

- La présence d'une nappe de parking aveugle au Rdc sur toute la partie centrale et nord du linéaire sur rue
- La présence de la Salle Equinoxe (dont les accès au public ne sont pas sur rue et qui « tourne le dos » à la rue)
- Le long linéaire monoprogrammé et architecturalement monotone du bâtiment sur rue
- L'absence de programme donnant de plein pied sur la rue (un seul accès aujourd'hui vers le cinéma par des escaliers pour rejoindre le niveau à 6,93m).

Le projet s'attachera donc à résoudre ces dysfonctionnements. Ainsi, il prévoira côté rue du colonel Pierre Avia:

- une forte réduction de l'emprise du parking existant du rez-de-chaussée de l'Aquaboulevard (à l'aplomb du cinéma Pathé Gaumont) et la suppression de la salle Equinoxe. Ces espaces seront :

- Pour les parties déconstruites : remplacées par la « rue Equinoxe », liaison piétonne accessible au public 7j/7, sur une amplitude horaire large.
- Pour les parties réhabilitées : remplacées par des locaux commerciaux ou de service de plein pied, des halls de logements et de bureaux, etc...

Cette réorganisation fera vivre l'espace piéton et permettra de créer un lien avec les liaisons piétonnes existantes de l'autre côté de la rue (passages vers l'est ; coté Issy-les-Moulineaux).

Du côté du parvis rue Louis Armand, les dysfonctionnements identifiés sont :

- Une place obstruée par les accès au parking et le stationnement.
- La faible lisibilité des accès au site (accès principal sous l'immeuble de bureaux avec un passage bas et peu qualitatif, halls du Sextant déstructurés, etc...).

Il est prévu de réorganiser complètement les accès depuis le parvis Louis Armand, et notamment :

- La double rampe de parking Aquaboulevard donnant sur le parvis Louis Armand sera supprimée et transformée en liaison piétonne à l'air libre.
- Une partie de l'immeuble de bureaux le Sextant sera déconstruite pour créer une rue entre ce dernier et l'immeuble voisin de la société SMA. Cette entrée « monumentale », végétalisée et animée à rez-de-chaussée par des commerces, offrira une perspective sur les pyramides du parc de l'Aquaboulevard.
- Les halls du Sextant seront réorganisés pour améliorer la lisibilité des différents programmes visibles depuis la place.

(iv) L'architecture datée, des façades et des entrées peu accueillantes

Le Maître d'Ouvrage a choisi de faire appel aux agences d'architecture « Leclercq Associés » (coordonateur), « Martin Herbert Architectes », « WOA » et « Lina Gothmeh Architecture » pour proposer une architecture de quartier variée mais cohérente pour l'ensemble immobilier.

Le projet prévoit de gommer les différences de niveaux de circulations existantes par la création d'un niveau rez-de-chaussée unique, à l'air libre. Cette réorganisation facilitera les flux piétons et rendra les entrées au site plus lisibles et accueillantes.

3. Transformation du site Aquaboulevard

Observations du public

« Une très grande majorité des participants à la concertation est favorable au projet de transformation du site Aquaboulevard. Les principaux arguments formulés : modernisation du secteur, renforcement de l'attractivité du quartier, mixité des usages, désenclavement du site grâce à l'amélioration de ses accès, réponse aux enjeux environnementaux.

Une seule contribution questionne l'utilité du projet, voire le remet en cause, proposant de remplacer le site par un commissariat pour répondre aux problèmes d'insécurité dans le quartier. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Le sujet de la sécurité

Dans un premier temps, le Projet prévoit des programmes mixtes apportant de l'animation et vivant tout le long de la journée et toute l'année.

Par ailleurs, la conception du site devra veiller à proposer des espaces accessibles au public qui soient lisibles et dégagés, sans espaces ou recoins propices à des usages détournés.

Il sera prévu la mise en place d'une Association Syndicale Libre (ASL) et d'un Responsable de Sûreté Unique pour le site de l'Aquaboulevard, afin d'avoir une gestion centralisée et optimisée de la sûreté de l'ensemble immobilier.

En dehors des horaires d'ouverture du site au public, les liaisons piétonnes seront fermées en limite de propriété par des grilles, avec contrôle d'accès. Une vidéosurveillance sera également déployée sur l'ensemble du site.

4. Les suggestions des participants

4.1. Une amélioration des accès au site

Observations du public

« De nombreuses interventions ont porté sur la nécessité d'améliorer l'accessibilité du site Aquaboulevard vers Paris et Issy-les-Moulineaux.

La création de liaisons piétonnes permettant de désenclaver la Cité des Frères Voisin et d'améliorer l'accès vers le parc Suzanne Lenglen depuis la rue du Colonel Pierre Avia a également été demandée. »

Concrètement, il a été proposé :

- La création d'une liaison entre l'îlot Sud Parc et la Cité des Frères Voisin.
- L'amélioration des accès depuis les différents arrêts « Suzanne Lenglen », « Louis Armand », « Colonel Pierre Avia », des bus n°196, n°260, n°39 (sous le pont du périphérique et rue du Colonel Pierre Avia).
- La création d'une passerelle surélevée au-dessus du parc Aquatique (aérée, en bois, similaire à la Passerelle Simone de Beauvoir près de la Bibliothèque Nationale de France) ».

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Désenclaver le site

Le projet de réaménagement du site de l'Aquaboulevard, prévoit d'ouvrir le bâtiment existant pour qu'il soit traversé de liaisons piétonnes. Comme on peut le voir sur les plans du projet, ces traversées relient le parvis Louis Armand (accès de Paris) vers la Cité des Frères Voisin et le Parc Suzanne Lenglen pour en améliorer l'accessibilité. Perpendiculairement à cette rue intérieure principale, 3 autres rues piétonnes relieront le site futur à Issy-les-Moulineaux, notamment aux niveaux des arrêts de bus. Ces liaisons piétonnes permettront d'accéder aux programmes du nouveau site et, pour certaines, au Parc Suzanne Lenglen.

La mise en place d'une passerelle au-dessus du parc Aquatique sera étudiée sur le plan sécuritaire (circulation au-dessus des usagers du parc aquatique) et réglementaire (supports de la passerelle dans des espaces verts).

Observations du public

« Situé en marge du 15^{ème} arrondissement, soumis à un important trafic routier, des participants ont souligné la nécessité de faciliter les accès au site Aquaboulevard depuis la Place Balard et l'avenue de la Porte de Sèvres, en particulier pour les cyclistes et les piétons. Plusieurs suggestions sont faites : aménagement piétons, continuité des liaisons cyclables, stationnement pour les vélos.

D'autres suggestions sont faites pour améliorer l'accessibilité du site, notamment pour les visiteurs et touristes qui peinent à se repérer

- Installer un plan de l'ensemble immobilier
- Rendre l'entrée du cinéma plus attractive (affiches, espaces publicitaires) en faisant preuve de sobriété dans la consommation lumineuse
- Améliorer, en lien avec la RATP, la signalétique à la sortie du métro « Balard » et à l'arrêt de tram « Suzanne Lenglen » »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Liaisons à l'espace publique et aux transports

Le Maître d'Ouvrage travaillera en lien étroit avec la ville de Paris pour s'assurer de la cohérence entre les liaisons créées dans le cadre du projet et les liaisons sur l'espace public autour, notamment pour la continuité des aménagement vélos et piétons.

Dans le cadre du réaménagement du parvis Louis Armand et de la rue Pierre Avia par la Ville de Paris, un travail de coordination sera réalisé entre les principaux gestionnaires (Aquaboulevard, RATP, Ville de Paris, etc...) afin de s'assurer notamment de la lisibilité et de la signalétique de l'ensemble (et notamment la sortie du métro « Balard » et l'arrêt de tram « Suzanne Lenglen »).

(ii) Stationnements vélo

Des places de stationnement vélo seront prévues dans le projet pour renforcer l'offre déjà présente sur le parvis Louis Armand. Des places de stationnement vélo sécurisées seront aussi prévues en RDC des bâtiments pour tous habitants et travailleurs, afin de ne pas encombrer les places accessibles aux visiteurs.

(iii) Signalétique

L'installation de plans pour guider les visiteurs au sein de l'ensemble immobilier et autour sera prévue en coordination avec les principaux acteurs du secteur.

(iv) Visibilité du cinéma et des autres programmes

Le projet intégrera la remise à neuf des accès aux principaux programmes, notamment l'entrée du cinéma. Cette entrée sera réalisée sur la « place publique » créée dans le cadre du projet. Elle sera prévue pour permettre l'affichage de la programmation, visible de l'extérieur. Un règlement intérieur du site encadrera ces affichages, sur le plan environnemental (limiter les dépenses énergétiques) et pour éviter les nuisances lumineuses.

Observations du public

« L'amélioration de l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été évoquée avec la demande de disposer de toilettes adaptées ».

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Accessibilité PMR

Un des enjeux majeurs du Projet est de permettre de retrouver le niveau du sol naturel (le site existant étant principalement conçu « sur dalle » à 6,93m). Ainsi, toutes les circulations ouvertes aux publiques et les programmes, seront adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'Aquaboulevard, le Forest Hill, ainsi que les restaurants du projet et le cinéma disposeront tous de toilettes qui seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

4.2. Une offre diversifiée

Observations du public

« Pour les participants, il est nécessaire de proposer une offre de services diversifiée, dans un secteur qui en est dépourvu. Celle-ci devra répondre aux besoins des usagers du site Aquaboulevard, mais aussi des habitants de la cité des Frères Voisin, du 15^{ème} et d'Issy les Moulineaux, des salariés des bureaux alentours, et des sportifs ou promeneurs du Parc Suzanne Lenglen.

Il a été suggéré que la tarification des activités soit adaptée aux horaires et aux publics avec des tarifs préférentiels, notamment pour les étudiants et les résidents des complexes de logements directement mitoyens (notamment cité des Frères Voisin). »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Diversité et attractivité de l'offre commerciale

Le Maître d'Ouvrage sera particulièrement attentif à la qualité et à la variété des commerces et restaurants qui s'installeront sur site pour qu'ils soient en adéquation avec l'ambition bas carbone du Projet, accessibles à tous les budgets. Il sera également attentif à mixer des offres de services et commerces de proximité avec des commerces et restaurants plus atypiques pour animer les rues piétonnes.

L'implantation d'un centre médical ou d'une maison de santé et d'un supermarché sera prévue dans le projet.

Les restaurants en RDC seront accompagnés de terrasses afin d'animer les voies piétonnes et dynamiser le site.

(ii) Equipements sportifs

Les équipements sportifs déjà présents sur site seront conservés et rénovés et de nouvelles activités seront proposées (padel).

Le Parc Suzanne Lenglen, qui propose également des aires de jeux, terrains de basket et de football, bacs à sable, ping-pong ainsi que des fontaines à eau sera mis en lien direct avec l'Ensemble Immobilier.

(iii) Autres Equipements

Une crèche est prévue sur le site. Le Maître d'Ouvrage privilégiera si possible une crèche offrant la possibilité de faire garder le week-end.

Comme pour les espaces sportifs, des participants à la concertation ont suggéré des usages qui sont déjà présents dans le parc Suzanne Lenglen (pelouses, jardin animé par un acteur associatif...). Ces derniers seront donc mis en lien direct avec le reste du site.

Il n'a pas été choisi de retenir les propositions de patinoire d'hiver ou de brumisateurs extérieurs l'été.

4.3. La création d'emplois

Observations du public

« Le sujet de l'emploi a été évoqué par des acteurs associatifs du quartier Il est attendu que le projet soit pourvoyeur d'emploi et en particulier à destination des jeunes du quartier et de la Cité des Frères Voisin, notamment pendant la phase travaux (clause dans les marchés).

Il est suggéré la création d'espaces de coworking et d'innovation, ou le lancement d'appels à projets, afin d'offrir la possibilité à des entrepreneurs de s'implanter sur le site. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Création d'emploi

Le Maître d'Ouvrage s'engage d'ores et déjà à imposer un nombre d'heures minimales de travail pour des personnes éloignées de l'emploi ou en réinsertion aux entreprises qui seront retenues pour le chantier.

Il se rapprochera également d'associations spécialisée dans le secteur de l'emploi pour mettre en relation les entreprises avec des jeunes du quartier en recherche d'emploi pendant le chantier mais également pour trouver des candidats pour combler les postes qui seront créés sur le site (nouveaux commerces et restaurants notamment).

(ii) Coworking et innovation

Une pépinière d'entreprise sera réalisée dans le cadre du Projet et sera opérée par la Régie Immobilière de la Ville de Paris.

Cette pépinière proposera des espaces abordables pour que des entreprises de petite taille puissent s'implanter sur site.

4.4. Le maintien d'activités sur site

Observations du public

« Des participants espèrent que les activités seront maintenues pendant les travaux, en particulier la salle de sport Forest Hill et le parc Aquatique. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Maintien de l'activité

Le Maître d'Ouvrage a conçu son projet à partir des données d'entrée suivantes :

- Maintien d'une salle de sport Forest Hill pendant le chantier
- Maintien de l'activité du parc Aquatique pendant les périodes d'été.

4.5. La programmation

Observations du public

« La place accordée aux bureaux a suscité quelques interrogations (développement du télétravail, nombre de bureaux dans le quartier), de même que la place accordée aux logements (proximité de la cité des Frères Voisin). Ainsi, les participants relèvent un besoin de mixité. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Mixité programmatique

Le Maître d'Ouvrage partage les avis du public sur le besoin de mixité sur site. C'est pourquoi la programmation a été établie pour proposer, en plus des activités de sport et de loisir et des commerces et restaurants :

- Environ la moitié des programmes neufs créés à destination de logements, et parmi ces logements, environ 30% de logements sociaux (résidence étudiante sociale et logements accessibles en bail réel solidaire (BRS)).
- Ne pas avoir de plot monoprogrammés (comme c'est le cas au niveau de la cité des Frères Voisin, ou au niveau des immeubles de bureaux de l'autre côté de la rue du colonel Pierre Avia). Ainsi, les plots créés le long de la rue Pierre Avia seront totalement mixtes (chacun intégrant des logements, des bureaux, du commerce, des équipements publics, etc...).

4.6. La gestion des espaces publics

Observations du public

« La gestion des espaces publics et des déchets du site a été évoquée. En effet, certaines personnes ont insisté sur l'importance de la mise en place du tri sélectif en extérieur pour sensibiliser restaurateurs et usagers. Plusieurs propositions ont été émises : petites cabanes en bois pour récupérer et trier les déchets, poubelles urbaines plus grandes. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Tri des déchets et entretien

Le site prévoira un système de traitement des déchets mutualisés permettant le recyclage, le compost, et l'optimisation des flux associés à la gestion de ces déchets. Le nettoyage des voies piétonnes sera assuré par l'ASL, qui se chargera également des poubelles publiques et de tri, prévues au sein du Projet.

Observations du public

« Des précisions sont attendues sur le devenir des espaces de stationnement actuels et leur tarification. Ont été notamment évoquées : l'importance d'améliorer les flux de livraison, la nécessité de prévoir des espaces de stationnements temporaires sur le site (stationnement sauvage des livreurs Amazon sur le parvis Louis Armand). »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Flux de voiture et de livraison

Le projet prévoit de légèrement réduire le nombre de places de stationnement mais de conserver environ 500 places dans le parking. Le Maître d'Ouvrage sera attentif aux tarifs pratiqués par l'exploitant de ces parkings.

Les voies piétonnes ne seront pas accessibles aux voitures et 2 roues motorisés sur les horaires courants (horaires d'ouverture des commerces) pour éviter que les piétons ne croisent des livreurs motorisés. Les livraisons seront étudiées en horaires décalés.

Si les lockers Amazon ou équivalents sont conservés, un emplacement sécurisé sera prévu à proximité pour éviter les stationnements sauvages.

4.7. Une prise en compte des enjeux environnementaux

Observations du public

« La prise en compte des enjeux environnementaux est importante aux yeux des participants, notamment la réponse au changement climatique et la végétalisation dans le projet : espaces de pleine terre, voies piétonnes bordées d'arbres, façades végétales, arbres à l'intérieur des bâtiments, essences à croissance rapide et adaptées au changement climatique. La nécessité de réduire la consommation d'énergie du site est partagée. Plusieurs actions ont été proposées : installation de panneaux solaires, rénovation du système de chauffage, recyclage des eaux usées, utilisation de matériaux biosourcés (bois), limitation de l'éclairage la nuit avec système de détection automatique de présence, limitation de lieux clos sans air naturel et climatisés. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) L'ambition environnementale

Le projet repose sur une ambition de rénovation bas carbone forte, qui se décline par plusieurs leviers :

- Conservation au maximum des structures existantes et réemploi des matériaux déjà présents sur le site.

Ainsi, le projet a été pensé pour minimiser les démolitions (de gros œuvre notamment) et réutiliser au maximum *in situ* ou *ex situ* les matériaux issus de la déconstruction.

Les seules démolitions nécessaires sont pour créer les voies piétonnes, les nouveaux programmes, et récupérer des espaces de pleine terre. Il est estimé qu'environ 2/3 des structures existantes pourront être conservées. Pendant tout le chantier, une démarche de réemploi, de réutilisation et de recyclage des matériaux sera réalisée.

- Utilisation de matériaux biosourcés comme le bois massif comme principal matériau de structure pour les surélévations.

La totalité des programmes neufs, et notamment ceux en surélévation de structures existantes, seront réalisés en bois massif.

L'utilisation du bois est en effet ici particulièrement adaptée car il est 5 fois plus léger que le béton, ce qui permet de limiter les reprises de structure ou de fondations nécessaires au projet. Les façades, matériaux de parement, ou isolants seront issus au maximum de filières biosourcées ou géosourcées.

L'utilisation du bois, à faible inertie thermique, ainsi que les matériaux utilisés pour le revêtement des voies piétonnes devront contribuer activement à lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain au sein du site.

Le chantier devra en effet s'intégrer dans un environnement urbain dense, avec de nombreux voisins. Il capitalisera donc sur l'utilisation du bois comme principal matériau de gros œuvre pour limiter au maximum les nuisances de chantier, ainsi que leurs délais :

- Les matériaux de gros œuvres (poutres bois, voiles de CLT, etc...), ainsi qu'une partie des façades (murs ossature bois ou façade à ossature bois) seront préfabriqués en usine et livrés par ordre de pose, de telle sorte que le chantier ne soit qu'un chantier d'assemblage.
- Les méthodologies de chantier prévoiront au maximum de rester en filière sèche, afin de limiter les poussières et désagréments des chantiers.
- Les flux de chantiers nécessaires au gros œuvre seront réduits d'un facteur 6 environ, et les durées du gros œuvre seront largement réduites.

Concernant les lots architecturaux et les lots techniques du projet, la conception du projet repose sur un principe de sobriété qui se déclinera au sein de tous les programmes.

En termes de performance carbone total, la totalité des bâtiments neufs réalisés obtiendront le label BBCA et viseront le plus haut niveau d'exigence (BBCA Excellent). Les seuils d'émissions de gaz à effet de serre du bâtiment seront mesurés tout au long de la conception du Projet et de l'exécution des travaux.

Les bâtiments neufs créés (bureaux, logements, commerces) éligibles seront conformes à la RE2020, et plus spécifiquement en ce qui concerne les seuils d'émission carbone, ils viseront un seuil d'émission (IC Construction) conforme au plafond 2027 de la RE2020.

- Des bâtiments peu consommateurs et le recours à la géo énergie tel que décrit un peu plus haut dans ce document.
- L'augmentation des surfaces perméables et la création de voies piétonnes en pleine terre.

Le projet vise de multiplier par 2 les surfaces perméables, avec notamment la végétation massive des toitures, la création de voies piétonnes intégrant des arbres de haute tige en pleine terre, et une conception des sols permettant l'évapotranspiration. A terme, plus de 2 ha de pleine terre seront accessibles au public.

- Une attention particulière à l'empreinte carbone des commerces du site.

L'association BBCA a annoncé le 23 septembre 2022 le lancement du premier label bâtiment bas carbone pour le commerce. Ce label a vocation à attester de l'exemplarité d'un projet de commerce en matière d'empreinte carbone, de la construction à l'exploitation.

Ce label visera à aligner les commerces labellisés présents sur le site avec une trajectoire compatible avec la Stratégie Nationale Bas Carbone. Il donnera ainsi la possibilité aux usagers de connaître et réduire l'empreinte carbone de leurs achats. Il en est aujourd'hui dans un stade de mise au point.

Le projet capitalisera sur ces études afin de permettre de calculer puis d'encadrer l'empreinte carbone des commerces qui s'installeront au sein du site.

4.8. Une réduction des nuisances

Observations du public

« La concertation a fait apparaître des attentes fortes des riverains quant à la réduction des nuisances sonores du site Aquaboulevard. Il est attendu une meilleure isolation phonique et acoustique des bâtiments et la prise en compte de la proximité des habitations pour le choix d'implantation des futurs équipements, notamment sportifs et de loisirs.

L'enjeu d'assurer la sécurité du site a été soulevé. Plusieurs propositions sont faites : système de vidéo-surveillance, clôture, privatisation, contrôle des accès, en particulier la nuit. »

Propositions du Maître d'Ouvrage

(i) Gestion du bruit

Les bâtiments seront conçus dans le respect de toutes les normes acoustiques en vigueur. Le règlement intérieur du site encadrera les niveaux sonores acceptables dans les bâtiments en fonction des usages (voir également le paragraphe « nuisances sonores ci-avant »).

(ii) Sureté du site

Ce point a été abordé en paragraphe « Transformation du site Aquaboulevard »

4.9. Des interrogations sur les autres projets dans le secteur

Observations du public

« Le projet de réaménagement du site Aquaboulevard s'inscrit dans un secteur en mutation, avec plusieurs projets en cours ou à venir à proximité. La concertation a fait apparaître des interrogations sur des sujets n'entrant pas dans le périmètre direct du projet, notamment :

- Le réaménagement du parc omnisports Suzanne Lenglen
- Le devenir des emprises de l'héliport de Paris
- La rénovation énergétique pour la Cité des Frères Voisin
- La requalification des rues Pierre Avia et Louis Armand
- Le réaménagement de la Porte de Sèvres/Passage sous le périphérique
- L'évolution de la desserte en transport en commun du secteur (prolongement de la ligne 8 de métro)
- La faisabilité de l'agrandissement de l'école des Frères Voisin et rénovation de cet équipement »

Propositions du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage n'a pas de pouvoir sur ces sujets hors périmètres mais se rapprochera de la Ville de Paris pour assurer une cohérence entre le projet et son environnement.

4.10. Une volonté de poursuivre la concertation

Observations du public

Lors de la deuxième réunion publique, des participants ont également exprimé leur volonté de poursuivre le processus de concertation et d'être tenus régulièrement informés des avancées du projet.

Propositions du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage a conscience de la nécessité d'aborder le projet dans sa globalité et notamment sur le périmètre de la voirie (parvis Louis Armand, rue du colonel Pierre Avia) et du parc Suzanne Lenglen. Le maître d'ouvrage se rapprochera de la Ville de Paris et de la Ville d'Issy les Moulineaux pour articuler le projet avec les développements urbains proches.

Par ailleurs, le public sera de nouveau invité à donner son avis sur le projet de rénovation d'Aquaboulevard, à une phase plus avancée de la conception dans le cadre de la participation du public par voie électronique (PPVE).

Un comité des riverains sera également mis en place pendant toute la durée du chantier pour informer le public des prochaines étapes du projet.

Enfin, un site internet dédié sera ouvert pour diffuser les informations sur le projet.